

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 juin 2026**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (EU)
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 juin 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 juin 2026.

Étaient présents ou représentés M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Procurations M. Jean-Marc ISURE à M. Jean-Marie VIAL, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Christine GRANIER à M. Pascal DELIEUZE, Mme Fabienne SERVEL à Mme Valérie ASTIER, Mme Anna ASFART à Mme Nathalie GALLIERE, Mme Nathalie PEREZ à M. Alexandre MONACO, Mme Marie-Hélène DELTORT à M. Serge FALZON, Mme Anne THEVENOT à M. Sébastien SOULIER.

Excusés M. José MARTINEZ, M. Gregory BRO.

Quorum : 26	Présents : 40	Votants : 49	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-13 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°4174 en date du 15 juin 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement (EU) ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation du 07 mai 2026 ;

CONSIDERANT que la section d'exploitation du compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement (EU) a été arrêtée avec un résultat de clôture de +633.510,19 € (excédent) et que la section d'investissement présente un résultat de clôture de +161.421,22 € (excédent),

CONSIDERANT que les restes à réaliser 2025 s'élèvent à 0 € en dépenses d'investissement et 0 € en recettes d'investissement,

CONSIDERANT que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- de reporter la totalité de l'excédent d'exploitation 2025 du budget annexe assainissement (EU) à l'article 002 en recettes au budget 2026 pour 633.510,19 €.

Transmission au Représentant de l'État N° 4183

Publication le 18/06/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 18/06/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260615-27341-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

RESULTATS - BA ASSAINISSEMENT (EU)

FONCTIONNEMENT	2024	2025
Dépenses Mandatées	4 898 839,40 €	4 907 712,27 €
Recettes Réalisées	5 423 206,99 €	4 869 042,14 €
Résultat exercice	524 367,59 €	-38 670,13 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (002)	147 812,59 €	672 180,32 €
Solde exécution de fonctionnement	672 180,18 €	633 510,19 €
Résultat fct BA SPANC repris		
Résultat de fonctionnement à affecter	672 180,18 €	633 510,19 €

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	3 198 699,79 €	4 211 557,90 €
Déficit-excédtt d'exécution exc N-1 (001)	393 061,33 €	766 915,27 €
Recettes réalisées	3 572 553,73 €	3 606 063,85 €
Solde d'exécution Investissement	766 915,27 €	161 421,22 €
Déficit-excédtt d'exécution BA SPANC repris		
Solde Investissement reporté (001)	766 915,27 €	
REPORTS		
Total dépenses reportées	0,00 €	0,00 €
Total recettes reportées	0,00 €	0,00 €
Solde des reports		
	<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
	0,00 €	0,00 €

Besoin de financement	0,00 €	0,00 €
------------------------------	---------------	---------------

Affectation au compte 1068	0,00 €	0,00 €
-----------------------------------	---------------	---------------